

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABLY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

S O R

Approbation du compte de gestion 2021 de l'Ecole du Golf Parcours et Découverte

Le comptable assignataire établit un **compte de gestion**. Ce compte de gestion doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin 2022.

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

En raison de la dissolution de l'EPA (Régie à autonomie financière et personnalité morale à caractère administratif) pour l'exploitation de l'espace « Ecole et découverte du Golf » à compter du 1^{er} janvier 2022 prise par délibération n° 21171 du 22 novembre 2021,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le compte de Gestion 2021, dressé par le comptable assignataire pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observations ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuelle MENARD
Emmanuelle MENARD

